

La leçon de la Turquie

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **22 (1934)**

Heft 442

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261742>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

signifie donc que, selon le leader socialiste, une femme doit tout naturellement apprendre à se contenter d'une nourriture moindre, d'un feu plus maigre, d'un logement plus étroit, de vêtements moins chauds qu'un homme? ou bien M. Nicole s'imagine-t-il que régisseurs et marchands de charbon, boulangers et épiciers, font aux femmes des prix plus bas que ceux qu'ils réclament des hommes? N'est-il pas, d'autre part, clair comme le jour que c'est parce qu'elles ne pouvaient, ni faire entendre leur voix au Grand Conseil, ni se défendre par un referendum populaire, ni manifester par un vote massif, dès la première occasion, toute l'opposition, l'humiliation, la rancœur, l'indignation, la révolte, qui grondent actuellement parmi tous les éléments féminins intelligents et réfléchis, que les femmes ont ainsi servi de bouc émissaire? Que ce soit noble, généreux et chevaleresque; que, de la part d'hommes qui se déclarent féministes, ce soit mettre en harmonie leurs paroles et leurs actes, c'est ce que chacun peut apprécier. Surtout, lorsque la formule était si simple à trouver, quand aucune femme ne contestait l'urgence d'économiser sur les traitements des fonctionnaires, et qu'une réduction portant également sur les deux sexes aurait été admise par chacune comme normale et nécessaire.

Et il faut bien nous dire que ce n'est là que la première partie de l'attaque menée à Genève contre le travail féminin. Le gouvernement en baissant les traitements des femmes fonctionnaires a établi une inégalité criante entre les sexes. Maintenant, c'est au droit au travail de la femme mariée que d'autres, de leur côté, vont s'en prendre. Deux initiatives en effet sont lancées, que nous analyserons dans notre prochain numéro: celle de la Ligue des citoyens genevois, et celle de la Fédération des syndicats chrétiens et corporatifs dont M. Berra est le porte-paroles attitré. L'offensive continue. La défense aussi, mais forcément à armes inégales. Nos lecteurs savent pourquoi.

E. Gd.

Résolution votée à l'unanimité par l'Assemblée de protestation convoquée par l'Association genevoise pour le Suffrage féminin.

L'Assemblée, réunie le 14 décembre 1934 à la Maison Communale de Plainpalais, sous les auspices de l'Association genevoise pour le Suffrage féminin.

Après avoir entendu plusieurs oratrices et orateurs,

Proteste avec indignation contre toute disposition budgétaire tendant à porter atteinte au principe A travail égal, salaire égal, stipulé par la Charte Internationale du Travail comme l'une des bases fondamentales de l'équité sociale, et en vigueur en ce qui concerne les fonctionnaires genevois depuis 1919;

Voit dans toute dérogation à ce principe un amoindrissement de la valeur du travail féminin au point de vue moral et économique;

Estime que les répercussions de cette dévalorisation ne peuvent manquer de se faire sentir de façon extrêmement grave sur tous les salaires féminins, et de causer une recrudescence de chômage parmi les femmes;

Exprime sa conviction profonde que, si les femmes avaient été en possession de leur bulletin de vote, la diminution de leurs traite-

ments n'aurait pas été plus forte que pour leurs collègues masculins;

Engage en conséquence toutes les femmes à réclamer avec d'autant plus d'énergie leurs droits politiques, garantie de leurs droits économiques.

Ont pris la parole à ce meeting M^{lle} Perrenoud au nom du corps enseignant féminin; M^{me} Wible-Gaillard Dr. ès lettres, qui a montré comment les carrières libérales étaient menacées, elles aussi, par les conséquences de la nouvelle loi; M. Charles Rosset, député, conseiller national, président du Grand Conseil, qui a apporté aux protestations des femmes l'appui des 20.000 travailleurs organisés dans l'Union des Syndicats du canton et M^{lle} Gour, qui n'a pas eu de peine à démontrer à un auditoire vibrant l'importance pour les femmes d'obtenir leur bulletin de vote, afin de se défendre contre de pareilles attaques. Depuis lors, les adhésions arrivent nombreuses à l'Association pour le Suffrage.

La leçon de la Turquie

Nous empruntons à notre confrère *La Française* les détails suivants sur l'introduction du vote des femmes en Turquie, introduction qui nous intéresse doublement, vu les perspectives de Congrès suffragiste international à Istanbul:

Au cours de la séance du 5 décembre dernier, la Grande Assemblée Nationale d'Ankara a voté à l'unanimité une proposition de loi tendant à accorder aux femmes le droit de vote et le droit à l'éligibilité.

En conséquence les articles 11 et 12 de la loi du statut organique de la République ont été modifiés comme suit:

« Tout citoyen turc, sans distinction de sexe, ayant 22 ans révolus, jouit du droit de vote.

« Tout citoyen turc, sans distinction de sexe, ayant 30 ans révolus, peut être élu député. »

A l'occasion du vote de la proposition de loi en question, le général Ismet Inenmu, président du Conseil, a prononcé un discours au cours duquel il relève les passages suivants: « C'est toujours lorsque la femme peut se prononcer sur les rouages de l'Etat et peut collaborer avec l'homme en vue de participer aux affaires de l'Etat, que le pays est connu dans le monde entier dans sa haute civilisation.

« ... Ne croyez pas que ce droit est accordé à la femme comme un faveur. La femme qui travaille et qui aide l'homme doit jouir des mêmes droits. »

L'Assemblée turque arrive, à la fin de cette année, à l'expiration de son mandat. Les élections auront lieu immédiatement après. La nouvelle loi entrant aussitôt en vigueur, il est très probable que la nouvelle Assemblée élue comptera des députées femmes. Le vote en question a soulevé un très grand enthousiasme dans toutes les couches de la nation. Durant le semaine dernière, meetings, conférences, manifestations de tout ordre, se sont déroulés dans un calme parfait, et des motions de remerciements ont été votées à l'adresse du Ghazi et du gouvernement.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés

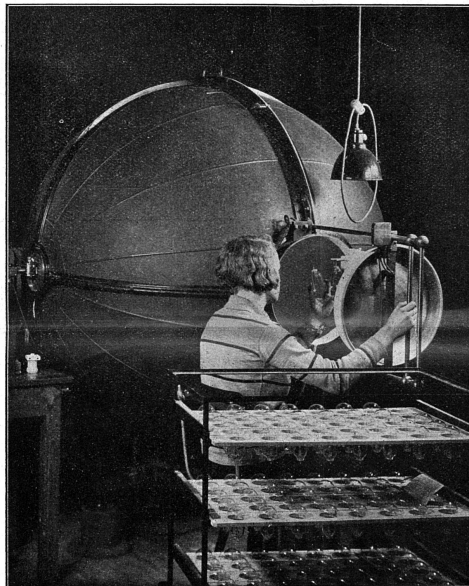


Photo de la fabrique coopérative scandinave de lampes Luma

Cliché Mouvement Féministe

Un travail de précision fait par une femme:
Le contrôle de la fabrication des ampoules électriques



Les femmes et les livres

Voyageuses

II. Ella Maillart

Certaines de nos contemporaines veulent la capitulation des éléments et opèrent avec plus d'ardeur encore que de persévérance ce que Marthe Oullier appelle « la transposition du romanesque de l'ordre du sentiment dans l'ordre de l'action ». « Filles de Diane », jeunes femmes d'esprit sportif, s'efforçant au maximum, n'abandonnant jamais la partie et consentant aux risques et aux défaites. En outre, elles n'ont plus le respect soumis de l'homme et du mariage.

Ella Maillart, enfant liseuse de romans d'aventures, fillette en révolte contre l'autorité et les conventions familiales et scolaires, jeune fille se débrouillant sans argent, à parfois peur, mais jamais d'être seule et jamais des gens. Après deux ans d'Université à Genève, où ses parents tiennent un commerce, elle échoue en latin et en mathématiques et tourne résolument le dos à la vie studieuse. Elle est

alors matelot sur les bateaux du capitaine Hermine de Saussure, la *Perle*, qui roule ses treize tonneaux de Marseille en Grèce, la *Bonita*, qui coule à pic, l'*Atalante*, qui rêve de traverser l'Océan et ne le peut; puis en Angleterre, sur un voilier où elle gagne quatre livres par semaine.

Grande, blonde, robuste, championne de ski et de natation, alpiniste de premier ordre, amie et émule d'Alain Gerbaut, voyageuse intrépide, elle représente en 1924 la Suisse, pour la voile, aux Jeux olympiques de Paris. A Paris toujours, elle gagne sa croûte comme sténo-dactylo, puis comme représentante d'une compagnie de navigation sud-américaine, puis au théâtre des Champs-Élysées; elle fait ensuite du cinéma sportif à Berlin, travaille comme figurante dans les studios de la Ufa, donne des leçons d'anglais, et envoie des correspondances aux journaux.

Au printemps de 1930, Ella Maillart part pour Moscou. « Tout ce qui est nouveau m'enchantait, dit-elle. Partir, c'est tout recommencer, c'est aussi me prouver à moi-même que je suis capable de faire quelque chose. » De ce premier contact avec la Russie, de Moscou au Caucase, elle rapporte un livre: *Parmi la jeunesse russe*. Puis, en 1932, elle repart pour la Kirghisie et le Turkestan, et écrit le livre récemment paru: *Des Monts célestes aux sables rouges*.¹

Chez ces peuplades primitives, la voyageuse retrouve « le secret des hommes droits qu'un ciel clair suffit à rendre heureux. » Son but:

étudier la vie des nomades dans les steppes herbeuses, saisir ce que fait la révolution russe pour les femmes voilées et ignares, retrouver les traces des anciens maîtres mongols et turcs, voir les ruines de Tamerlan à Samarkande, les vieilles villes de Karakol, de Tachkent, de Boukhara, apprendre leur histoire et leurs légendes, connaître mieux ces terres où les conditions de vie tiennent du moyen-âge, où prime le droit du plus fort, où le pouvoir et l'organisation russes se heurtent à l'inertie orientale et à la force de l'habitude.

Ce sont alors six mois d'extraordinaires randonnées, de la mer d'Aral au lac d'Yssik-Koul (vingt fois plus grand que le Léman), et des hauts sommets sous la glace aux déserts de sable rouge. Chaleurs torrides ou froids de loup, faim, soif, fatigue, poussière, vermine, Ella Maillart les supporte, et les pèrils, elle les surmonte. La terre plantée de pavots sent la valériane et l'absinthe, autour des *yourtes*, tentes faites de feutre avec un trou pour laisser fuir la fumée. L'eau est polluée, les torrents dangereux, le typhus menace; on promet des ours, des loups des lynx, des sangliers, voire des tigres... Tous les moyens de locomotion lui sont bons: les jambes avant tout, puis les skis, le chemin de fer, l'auto et le camion — trous, sauts, pannes — l'avion et le bateau, le cheval et le chameau.

A chaque page de ce livre si attachant, des notations pittoresques, des rappels de l'histoire, des études de la vie dans les villes ou sous les *yourtes*, des renseignements géographiques ou ethnographiques et des récits d'aventures impayables ou dangereuses. Des

Le problème de la prostitution en Suisse

(Suite de la 1^{re} page.)

La discussion qui suivit ces deux intéressants rapports mit immédiatement aux prises réglementaristes et abolitionnistes. Ces divergences de vues s'accrochèrent encore après l'exposé du Professeur Ramel (Lausanne) sur la lutte antivénéérienne. L'orateur, qui chercha à légitimer l'examen médical et le traitement obligatoires, est d'avis qu'ils doivent être pratiqués jusqu'au moment où l'éducation sexuelle sera suffisamment entrée dans les mœurs pour permettre la suppression de toute réglementation du vice. En l'entendant, on ne pouvait s'empêcher de penser aux résultats remarquables obtenus par le traitement libre et gratuit dans certaines villes étrangères: à Hambourg, par exemple, 960 femmes seulement étaient soumises au contrôle médical avant l'abolition de la réglementation, tandis que maintenant 9.000 personnes des deux sexes utilisent librement les dispensaires publics. A Prague, même constatation: 10.000 personnes sont actuellement traitées, au lieu de 600 prostituées sous l'ancien système! Le Dr. Droin (Genève) releva en séance les heureux effets du traitement libre en Belgique.

Beaucoup d'auditeurs, auront sans doute regretté que la discussion sur la lutte antivénéérienne ait pris de telles proportions (c'était presque inévitable, vu l'actualité de cette question!) et surtout qu'elle ait pour ainsi dire empêché tout échange de vues sur le remarquable travail du Dr. Forel (Prangins) sur la psychologie de prostituée. Cette étude si fouillée apporta de précieux renseignements à ceux et celles qui s'occupent des victimes du vice — victimes tout d'abord de leurs hérités et de leur milieu — puisque les statistiques prouvent qu'un tiers seulement d'entre elles sont normales, les autres étant faibles d'esprit ou psychopathes. Le Dr. Forel insista sur la nécessité de lutter contre les gains dérisoires, le paupérisme, la promiscuité, de lutter aussi pour l'amélioration du métier, et surtout pour la discipline de l'instinct sexuel (avec traitement des psychoses sexuelles), car le problème est avant tout d'ordre moral.

La séance du matin pourrait assez bien être résumée par l'observation faite par un auditeur: qu'en somme les prostituées doivent surtout être soignées et rééduquées, plutôt que punies. C'est précisément de cette rééducation que nous entretenons, au début de l'après-midi, Sœur Elisabeth Feigenwinter (Bâle), nous exposant avec beaucoup de cœur tous les soins de ces créatures privées de vraie affection, ayant ignoré ce qu'est la jeunesse, et auxquelles il faut témoigner beaucoup d'amour, donner des principes religieux, et procurer à la fois des joies et du travail. Les jeunes filles tombées n'ont souvent pas de but dans la vie; il s'agit de leur en donner un. Celles qui le peuvent devraient être encouragées à passer des examens, car c'est un stimulant et cela les oblige à prolonger leur séjour dans la maison de rééducation. A leur sortie, il faut les suivre et les soutenir moralement. On nous dit que certaines ont besoin d'un encouragement téléphonique tous les 2 ou 3 jours pour tenir bon.

¹ Voir l'excellent Rapport publié par le Secrétariat de la S. d. N. sur l'Abolition des Maisons de Tolérance (document C. 221. M. 88, 1934. IV).

¹ Grasset, édit. 18 f. fr.